

SAISON 2027 - DEMANDE DE LICENCE (Formulaire club)

N° de LICENCE

(Pour les anciens licenciés, Merci de nous communiquer votre N° de licence)

Nom : Sexe : ☐ F ☐ M (cocher la case)

Prénom :

Né (e) le : (jj/mm/aaaa) - Nationalité :

Adresse : (préciser la domiciliation exacte de l'adhérent pour les enfants : père/mère)

Code Postal : Ville :

Adresse mail (Obligatoire pour valider la Licence FFA) :

Téléphone des parents (pour les mineurs) :

Téléphone Portable de l'adhérent :

Catégories :

Découverte : PO/U12 (2016-2017)	150 €
Compétition : BE/U14 (2014-2015) - MI/U16 (2012-2013)	160 €
Compétition : CA/U18 (2010-2011) - JU/20 (2008-2009) - ESP/U23 (2005 à 2007)	160 €
Compétition : SEN (1993-2004) et MAST (1992 et avant)	160 €
Athlé Santé / Athlé Running : Marche Nordique et Renforcement (les deux options sont incluses dans la licence)	160 €
Encadrement : à partir de Cadet - (Dirigeant, entraîneur, Officiel) -	50 €

Réduction de 10%, sur le total de plusieurs Adhésions par famille - Possibilité du paiement échelonné (en plusieurs fois). Attestation pour CE acceptée.

Le Club est partenaire du Pass'Région, sur présentation de la carte à jour pour les ; Jeunes (-30€) & Séniors (-15€ pour les personnes de 65ans & +), tous les renseignements sont sur le site de la région), ainsi que du Pass'Sport (un courrier a été adressé aux familles concernées), ces 2 dispositifs donnant accès à réduction sur le prix de la licence pour les jeunes et les adultes qui remplissent les conditions d'attribution. Merci de fournir avec votre dossier licence ; une copie du Pass'Région (vos codes d'accès devront être fournis au Trésorier ; penichon.patrick2@orange.fr), ainsi qu'une copie du courrier avec vos données pour le Pass' Sport, tout ceci afin de pouvoir valider les transactions.

Le Règlement de la cotisation, pour valider l'inscription, se fera par chèque libellé à l'ordre de : **CLUSES ATHLÉTISME**

IMPORTANT Remplir les conditions exigées par la FFA, toute la procédure et les infos figureront dans le lien de l'Espace personnel qui sera adressé à l'adhérent !

Nous informer de tout traitement médical !

Faire parvenir les pièces au complet : lors des séances d'entraînements

Fait à le

Date et signature du licencié (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur) :

★ Attestation sur le Droit à l'image à remplir en page 2 .

« La responsabilité du club ne pourra pas être engagée et ce dernier n'effectuera aucun remboursement de cotisation en cas de pandémie ou de tout autre élément extérieur qui pourrait entraver la pratique de ses activités en cas de force majeure et ceci quelle que soit la durée effective de l'événement ».

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et en accepte toutes les clauses , dont le droit à l'image. (Document joint ci-après)

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

.....

Demeurant :

.....

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise CLUSES ATHLETISME dont le siège est situé au : 283 Rue Paul ZEN – 74300 CLUSES et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de tous événements auxquels le club pourrait m'inscrire et ceci en toute connaissance de cause.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à :

Le :

en deux exemplaires.

Signature (*des parents pour les mineurs*) précédée de la mention « Lu et approuvé »

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2027

Renseignements : entraînements, lieux adresses, horaires, catégories, inscriptions.

Adresse du club : 283 rue Paul ZEN - 74300 CLUSES - Courriel : cluses.athletisme@orange.fr

Information disponible également sur le site du club : <https://www.cluses-athletisme.com>

Horaires entraînements :

Section Athlétisme

Reprise des entraînements le Mardi 25 Août 2026.

(2 entraînements par semaine)

Été : le mardi et le jeudi de 18h00 à 20h00 au stade de Cluses.

Hiver : le mardi de 18h00 à 20h00 et le jeudi de 18h00 à 20h00 en gymnase.

Les entraîneurs sont :

- David NEUMER - Tél : 06 13 85 30 57 et David SALVATI.
- Assistant : Mickaël CROZET

Athlé Santé Loisir - Running & Renforcement spécifique.

Reprise des entraînements le Jeudi 10 Septembre 2026.

(1 entraînement par semaine, sauf congés scolaires)

Été : Running le jeudi de 18h00 à 19h15 - Renforcement spécifique de 19h00 à 20h00 au stade de Cluses.

Hiver : Running le jeudi de 18h00 à 19h15 - Renforcement spécifique de 19h00 à 20h00 en gymnase.

Les entraîneurs sont :

- David NEUMER - Tél : 06 13 85 30 57.
- Jérôme CHOMETY

Section Loisir Santé Marche Nordique

Reprise des entraînements le Mardi 08 Septembre 2026.

(2 entraînements par semaine, sauf congés scolaires)

Le samedi matin de 9h00 à 12h00 - le mardi soir de 18h00 à 20h00.

Les entraîneurs sont :

- Patrick FOUGEROLLE et François DESACHY ; Tél : 06 03 12 43 65 - email : patrick.fougerolle@hotmail.fr
- Nadia KAISER et Aurore BOULTOUREAU

Tous les types de licences ; Compétition et Athlé santé loisir à partir de Cadet (2010), donnent accès aux séances de Running et renforcement musculaire spécifique : le jeudi et à la Marche Nordique le samedi et le mardi)

Nota : Possibilité d'effectuer deux séances d'essais avant la prise de licence pour les nouveaux adhérents. *Le Club propose des bâtons en prêts pour les deux séances d'essais.*

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2027

Tarifs par catégories

Le coût d'inscription annuel (comprend licence FFA / Assurance RC du Club + cotisation Club)

Catégories	Codes	Années	Prix des Inscriptions
U12 / Poussin (e)	PF / PG	2016 - 2017	150 €
U14 / Benjamin (e)	BF / BG	2014 - 2015	160 €
U16 / Minime (F M)	MF / MG	2012 - 2013	160 €
U18 / Cadet (te)	CAF / CAM	2010 - 2011	160 €
U20 / Junior (F M)	JF / JM	2008 - 2009	160 €
U23 / Espoir (F M)	ESF / ESM	2005 - 2007	160€
Senior (F M)	SF / SM	1993 - 2004	160€
Master (F M)	MAF / MAM	1992 et avant	160 €
Loisir Santé : Marche Nordique - Running/Renforcement	C / J / E / S / M	À partir de 2010	160€
Dirigeant / Officiel ou Entraîneur		À partir de 2010 et +	50 €

Les Rendez-Vous incontournables de la saison :

- ❖ **L'Assemblée Générale du Club** **Le Vendredi 15 Janvier 2027**
Salle du Parvis des Esserts à Cluses (La présence des athlètes est fortement recommandée)
- ❖ **Les nombreux événements, animations et rencontres de secteurs ou compétitions proposés à l'ensemble des adhérents, des plus jeunes aux adultes.**
- ❖ **Enfin le Meeting du Club : le 06 Mai 2027** au stade intercommunal de CLUSES-SCIONZIER.

Bienvenue au Club !

CLUSES ATHLETISME

SAISON 2027

CLUSES ATHLÉTISME

283, rue Paul Zen - 74300 CLUSES

N° Affiliation FFA 074047 N° Agrément DDJS 74 S 04 21

N° ASS 4839/95 du 12/12/1995 en Sous-Préfecture Bonneville - Siret 452 546 369 00011

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

- 1.1 Le présent règlement intérieur fixe pour l'ensemble des membres les devoirs de chacun.
- 1.2 Les modifications qui pourraient y être apportées le seront dans les conditions prévues dans les statuts (Art 19 – 20 – 21) après accord de 80% des membres du Comité Directeur.

Article 2 ORGANISATION ET STRUCTURE :

- 1.3 Se reporter aux Statuts consultables sur demande. (NB)

Article 3 FONCTIONNEMENT :

- 1.4 Il est plus que souhaitable que chaque membre participe à l'activité de l'Association et en Particulier y apporte son aide à l'organisation des diverses manifestations.
- 1.5 L'association est administrée par un Comité Directeur de 16 membres. Se reporter aux Statuts : des Articles 7 à 18. (NB)

Article 4 ASSEMBLÉE : GÉNÉRALE ou EXTRAORDINAIRE :

- 1.6 Se reporter aux Statuts Articles : 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22. (NB)
- 1.7 modalités de vote : elles seront décidées à la majorité des personnes présentes suivant proposition soit à bulletin secret soit à main levée. Une liste de candidats sera établie et déposée aux instances dirigeantes au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale ou Extraordinaire.

Article 5 DISCIPLINE - SANCTIONS :

- 1.8 En application des Articles 4 – 10 – 11. (NB) des Statuts.
- 1.9 La radiation pour motif grave sera étudiée par une Commission comprenant :
- Le Président et le vice-président de l'Association.
 - Du Secrétaire Général et d'un membre du Comité Directeur.
 - D'un adhérent adulte de l'Association, hors Comité.
 - Et la présence de l'adhérent impliqué et de son représentant légal ou désigné, même extérieur à l'Association.
- 1.10 Des sanctions temporaires pourront être prises, en cas de :
- Non-respect des règlements
 - Indiscipline
 - Détérioration volontaire de matériels ou d'installations
 - Retards ou absences injustifiés et répétés
 - Brutalités
 - Manque d'hygiène notable
 - Tenue vestimentaire non conforme, rappel lors des compétitions officielles (port obligatoire du maillot aux couleurs du Club), suivant les recommandations de l'IAAF.

Article 6 RESPONSABILITÉ :

- 1.11 L'Association et ses membres sont assurés conformément aux règlements de la FFA.
- 1.12 Assurance responsabilité civile ; contrat RC AM561109
Groupe Générali Assurances
Cabinet RAFFIN et Associés
133 rue de l'Arve
74303 CLUSES CEDEX
- 1.13 L'Association n'est pas responsable :
- Des vols, disparitions ou détériorations des véhicules sur le parking à l'occasion des entraînements ou des autres manifestations.
 - De la disparition des effets, objets ou sommes d'argent déposés dans les vestiaires.
 - Des accidents survenus au cours des entraînements ou autres manifestations non signalées aux responsables du Club.
- 1.14 Les adhérents sont responsables pécuniairement du matériel et équipement qui leurs sont prêtés, et qu'ils doivent conserver dans un parfait état d'entretien.

Fait en l'état suivant le principe de pleine et entière responsabilité de l'Association et de l'Adhérent et en toute réciprocité.

Après approbation des termes de ce règlement intérieur par l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association CLUSES ATHLÉTISME.

Fait à Cluses le 24 Juillet 2026
Le Président - Daniel POULAIN



CLUSES ATHLETISME

SAISON 2027

Protection des données à caractère personnel

Collecte d'informations personnelles

Lorsque vous adhérez à Cluses Athlétisme, vous êtes amené(e)s à nous communiquer certaines informations personnelles. Ces informations concernent vos : identité/nom/prénom/email/numéro de licence FFA/adresse postale/date de naissance....

Finalités de la collecte :

La collecte des données à caractère personnel par Cluses Athlétisme a pour finalité de :

- Tenir à jour notre fichier d'adhérents,
- Transmettre les informations à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'émission des licences,
- Informer les adhérents sur les entraînements et les activités du club,
- Inscrire les athlètes à des compétitions,
- Adresser la gazette hebdomadaire,
- Informer des partenariats que le club peut mettre en place.

Qui sont les destinataires des informations que nous recueillons et pourquoi nous leur transmettons ces informations ?

Les données sont transmises à la FFA (fédération française d'athlétisme)

Durée de conservation des informations personnelles : nous conservons vos données pendant que dure votre inscription au club. Les données sont conservées tout le temps de votre adhésion au club. La suppression de ces données personnelles s'effectuera à la fin de votre adhésion.

Quels sont vos droits ?

Droit d'accès : Vous disposez du droit de recevoir une copie de vos données que nous possédons.

Droit d'effacement et droit de rectification : Vous pouvez également demander l'effacement de vos données ainsi que la rectification de toute erreur ou information obsolète. Dans le cas où la loi nous l'imposerait ou si nous avons un motif légitime à le faire, nous sommes susceptibles de conserver certaines informations.

Droit d'opposition : Vous disposez également du droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données personnelles à des fins de marketing ou aux traitements effectués.

Droit à la limitation : Vous disposez, dans certains cas visés par la réglementation, du droit de demander la suspension d'un traitement effectué sur vos données.

Droit à la portabilité : Vous disposez du droit à la portabilité de vos données, c'est-à-dire au droit de recevoir les données que nous possédons dans un format structuré, couramment utilisé et lisible et le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement. Vous pouvez exercer vos droits sur simple demande écrite, impérativement accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant la signature du titulaire, envoyée au club à cette adresse :

Cluses Athlétisme - 283 rue Paul Zen - 74300 CLUSES ou par mail à : cluses.athletisme@orange.fr

Transfert de données :

Vos données ne seront pas transférées ni conservées au-dehors de l'Union Européenne.

Sécurité :

Vos données à caractère personnel sont traitées de façon à garantir une sécurité maximale. A cet effet, le club met en place des mesures organisationnelles afin d'éviter toute fuite ou tout vol de données en interne, des mesures techniques et de mises à jour logicielles et des infrastructures informatiques appropriées afin de protéger les données contre toute attaque informatique et contre les virus. Le club s'assure que ses sous-traitants et prestataires de services mettent en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées aux données personnelles qu'ils traitent. Le club s'engage à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité de ces mesures.